

Guide pratique de soutien

à la carrière artistique

Mars 2012

À l'intention de la relève
de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Réalisé par le Conseil montérégien de la
culture et des communications

Une initiative de TRACE



Guide pratique de soutien à la carrière artistique –

À l'intention de la relève de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Projet soutenu dans le cadre de l'entente spécifique en culture 2007-2010 conclue entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (FJVHSL)

Réalisé par le Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC)

Rédaction : Annie Fontaine, agente de développement au CMCC

Comités de révision du guide : Artistes et intervenants du milieu artistique et culturel :
Marie-Eve Longtin, Nadine Maltais, Lorraine Messer, Chantal Séguin

Partenaires : Christian Lamy (CRÉ VHSL), Martine Boyer (FJVHSL)
et Laurence St-Denis (MCCCF)

Révision des textes : Hélène Bédard – Connivence infographie

Graphisme : Marie-Judith Langlois – MJL Design

Impression : Pixels Communications

ISBN : 978-2-924087-00-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9810255-9-3 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

© 2012 – Conseil montréalais de la culture et des communications

La forme masculine utilisée dans le document a été privilégiée dans le seul but d'alléger le texte.



Table des matières

Présentation et remerciements	5
Le mot des partenaires	6
Liste des acronymes utilisés	8
Introduction	9
Notions pratiques avant de commencer	10
Être travailleur autonome	10
Quelques définitions utiles pour cerner la relève artistique professionnelle	11

Partie 1

Les ressources et opportunités régionales	14
Projet TRACE – Traquer la relève artistique et culturelle en émergence de la VHSL	16
Répertoires culturels locaux	18
Programme Jeunes volontaires	19
Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC)	20
Liste d’opportunités artistiques pour la relève	22

Partie 2

La carrière artistique	24
Le financement public	24
Le financement privé	25
Le financement régional	25
Le dossier d’artiste	27
Faire des arts son métier... complément d’information sur la gestion de carrière	29

Partie 3

Les dynamiques par discipline artistique	31
Arts de la scène (arts vivants)	32
Arts médiatiques	34
Arts visuels	35
Métiers d’art	37
Littérature et conte	38
Liste des liens utiles	39



Présentation

et remerciements

Le Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) est très fier d'avoir mis à profit ses connaissances et son expérience pour la rédaction de ce Guide pratique de soutien à la carrière artistique à l'intention de la relève de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

En début de carrière, les questions sont nombreuses, et les recherches de réponses sont constantes! Un outil comme celui-ci vient donner un énorme coup de pouce à ces jeunes artistes qui ont choisi la voie de la carrière artistique.

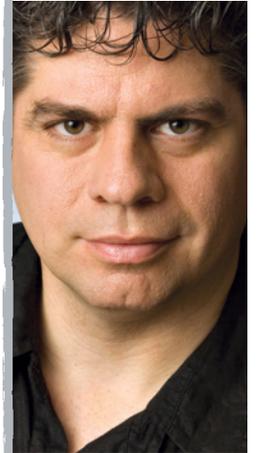
Pour faire ce choix, il faut être, bien entendu, passionné, convaincu et talentueux. Mais il faut aussi, et surtout, être prêt à consacrer temps et énergie pour comprendre le fonctionnement du milieu culturel, préparer nos demandes de subventions, chercher un éditeur, trouver un lieu d'exposition, vendre notre spectacle à un lieu de diffusion, participer à des rencontres de réseautage d'artistes professionnels de notre région, et tant d'autres choses encore. Afin de réaliser efficacement tout cela, un guide de ressources tel que celui-ci est un vrai trésor!

Au nom du conseil d'administration du CMCC, je souhaite remercier sincèrement tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réalisation de ce guide : des artistes de la relève ayant participé à des groupes de discussions aux importants bailleurs de fonds, soit le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

À vous de jouer maintenant, artistes de la relève de la Vallée-du-Saint-Laurent! Et n'oubliez pas, si jamais vous ne trouvez pas l'information recherchée dans ce guide, le CMCC est là pour répondre à vos questions.



Sylvain Massé
Président CMCC



À propos du Conseil montréalais de la culture et des communications

Depuis 1977, le CMCC assiste, informe, regroupe et représente les professionnels de la culture en Montérégie. Par ses activités de formation, de concertation et de promotion, le CMCC facilite la réalisation des projets des artistes professionnels et des organismes culturels de la région et leur diffusion.

Le mot

des partenaires

Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



Le secteur artistique est souvent abordé en marge des grands dossiers socioéconomiques, pourtant, personne ne peut nier l'importance des artistes et créateurs dans l'avancement des sociétés et la portée de leur rayonnement à l'étranger comme vecteur d'une identité culturelle.

De plus, il s'agit d'une réalité qui concerne de très près la jeunesse, tant par le nombre de jeunes adultes qui ont une pratique artistique que par leur intérêt pour le phénomène artistique.

Quoique les biens et services culturels ne sauraient être réduits à des marchandises comme les autres, ils ont un poids économique et social que nous devons considérer sérieusement.

Comme dans plusieurs autres secteurs d'activité, l'apport de la relève dans le domaine des arts et de la culture n'est pas toujours évalué à sa juste valeur, comme si les œuvres issues de la jeunesse témoignaient simplement d'une étape d'apprentissage ou de transition.

Pourtant, cet apport se mesure autant en termes de renouvellement et d'audace, qu'en termes de réussite et d'achèvement de soi. Les jeunes créatifs méritent qu'on s'intéresse davantage à eux, qu'on reconnaisse leur importante participation à l'activité culturelle et à l'économie.

Les artistes de la relève, comme la majorité des jeunes entrepreneurs, rencontrent plusieurs embûches sur leur parcours. Des obstacles exacerbés par une expérience limitée sur le marché du travail, des antécédents de crédit insuffisants, un accès à des réserves financières limitées et à un réseau de contacts plus restreint.

Ainsi, pour appuyer leur parcours, la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ) poursuit ses engagements afin de favoriser l'offre de services essentiels aux jeunes artistes. Nous sommes donc enchantés d'avoir pu contribuer à la présente publicati

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Daoust'.

Yves Daoust, président

Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est heureux de la sortie du Guide pratique de soutien à la carrière artistique à l'intention de la relève de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, un outil qui, aux yeux de nos membres, représente une référence pour les jeunes de la relève artistique et culturelle et pour les intervenants qui les accompagnent.

En effet, le guide met en relief les différentes ressources de la région et d'ailleurs qui pourront contribuer à accélérer la formation et la professionnalisation des jeunes artistes. Il expose également une multitude de trucs et d'outils pour aider la relève à faire le point sur les réalités des différentes disciplines artistiques et sur leurs possibilités de carrière.

Anxieux et enthousiastes devant les défis qui les attendent, ces jeunes qui ont choisi une profession atypique puiseront sans doute dans ce guide des renseignements qui leur permettront de poursuivre leur profession dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, un milieu de plus en plus ouvert et attirant qui fait de la place à la culture et à sa relève.

Incontestables vecteurs de vitalité des communautés, les différentes initiatives concernant le milieu de la culture financées par le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent contribuent à permettre aux jeunes d'occuper l'espace qui leur revient, un objectif clair de notre organisation qui vise à permettre la pluralité des voix et à contribuer au mieux-être de la jeunesse régionale.



Jasmin Felx

Président du Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



Liste des acronymes

utilisés

AAM	Association des auteurs de la Montérégie	MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
ANEL	Association nationale des éditeurs de livres	MRC	Municipalité régionale de comté
APLAS	Association des petits lieux d'art et de spectacles	MUSO	Musée de société des Deux-Rives
AQSL	Association québécoise des Salons du Livre	OBNL	Organisme à but non lucratif
CAC	Conseil des arts du Canada	OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec	ONF	Office national du film
CQT	Conseil québécois du théâtre	OQAJ	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
CJE	Carrefours jeunesse-emploi	OQMJ	Office Québec-Monde pour la jeunesse
CMAQ	Conseil des métiers d'art du Québec	OQWBJ	Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse
CMCC	Conseil montérégien de la culture et des communications	RAAV	Regroupement des artistes en arts visuels du Québec
CRÉ VHSL	Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	RCAAQ	Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
CRHSC	Conseil des ressources humaines du secteur culturel	SODEC	Société de développement des entreprises culturelles du Québec
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail	TRACE	Traquer la Relève Artistique et Culturelle en Émergence
FJVHSL	Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	TUEJ	Théâtres Unis Enfance Jeunesse
FRIJ	Fonds régional d'investissement jeunesse	UDA	Union des artistes
LOJIQ	Les Offices jeunesse internationaux du Québec	UNEQ	Union des écrivaines et des écrivains québécois
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	VHSL	Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Introduction

Dans le cadre de l'entente spécifique en culture 2007-2010 conclue entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (FJVHSL), le Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) s'est vu confier le mandat de réaliser un outil pratique destiné à la relève artistique. Cet outil vise à la fois à soutenir les intervenants qui interagissent avec des artistes de la relève (tels que les Carrefours jeunesse-emploi – CJE) mais aussi les artistes eux-mêmes, qu'ils soient professionnels ou en voie de professionnalisation, dans l'élaboration et la continuité de leur carrière artistique professionnelle. Parce que oui, artiste rime avec travailleur autonome. De là toute l'importance et le défi pour chaque artiste voulant exercer sa pratique artistique de façon professionnelle de savoir jongler habilement entre sa démarche artistique et les perspectives de carrière qu'il entend développer autour de ses œuvres et de sa création.

Ce guide se veut un outil permettant de faire la lumière sur les dynamiques entourant chacune des disciplines artistiques :

- arts de la scène (danse, musique, chant, théâtre, variété, humour, cirque)
- arts visuels

- arts médiatiques (cinéma, vidéo, nouveaux médias)
- littérature et conte
- métiers d'art.

Mais aussi, sur les ressources existantes sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) et ailleurs, tant sur le plan du soutien financier, de l'information, de la promotion que sur celui de l'aspect légal régi par les lois sur le statut de l'artiste et du droit d'auteur, lié à la profession d'artiste.

Le présent guide regroupe trois parties qui peuvent être consultées dans l'ordre comme dans le désordre, selon les besoins et les champs d'intérêt :

- Partie 1 Les ressources et opportunités régionales
- Partie 2 La carrière artistique
- Partie 3 Les dynamiques par discipline artistique

Une liste des liens utiles qui sont présentés dans chacune des parties du document est également disponible à la fin du guide pour permettre au lecteur de se référer plus facilement. Aussi, le contenu du guide est agrémenté ici et là de quelques conseils pratiques sous le titre **Bon à savoir!**

Notions avant de commencer pratiques

Être travailleur autonome

Selon Revenu Québec, les travailleurs autonomes tirent leur revenu de l'exercice de leur profession. Du point de vue fiscal, le travailleur autonome est une personne qui, en vertu d'une entente verbale ou écrite, s'engage envers une autre personne, son client, à effectuer un travail matériel ou à lui fournir un service moyennant un prix que le client s'engage à lui payer. Le travailleur autonome peut aussi posséder un commerce ou être vendeur à commission. Il n'existe aucun lien de subordination entre le travailleur autonome et son client. Il n'y a aucune relation d'employeur à employé, comme c'est le cas pour un salarié. En général, le travailleur autonome assume ses

propres dépenses; prend lui-même les risques financiers inhérents à son travail; fournit son propre matériel, mais il n'est pas tenu d'exécuter lui-même les travaux (sous-traitance); peut avoir des employés ou faire appel à des travailleurs autonomes;

→ détermine lui-même l'endroit où le travail doit être accompli de même que ses horaires de travail. Bref, il est indépendant.¹

On pourrait donc évaluer facilement qu'être un travailleur autonome exerçant la profession d'artiste, c'est 70 % d'efforts et de travail relié à la gestion de la carrière, particulièrement au début, pour 30 % de créations artistiques!

¹ Source : www.travailleursautonomes.com/impot/. Cette définition est générale. Pour l'artiste, un client peut être un lieu de diffusion envers lequel il a pris un engagement, un producteur etc.

Quelques définitions utiles pour cerner la relève artistique professionnelle

L'artiste professionnel

Le statut professionnel de l'artiste, de l'artisan ou de l'écrivain professionnel, tel que défini par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et extrait des lois du Québec (L.R.Q., chapitre [S-32.01](#), article 7 et L.R.Q., chapitre [S-32.1](#)) :

- se déclare artiste professionnel;
- crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète, notamment dans les domaines liés à la responsabilité du Conseil des arts et des lettres du Québec²;
- a une reconnaissance de ses pairs;
- diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et/ou un contexte reconnu par les pairs.

La reconnaissance par les « pairs »

On parle de contexte professionnel reconnu par les pairs lorsque des artistes, ayant déjà obtenu leur statut professionnel par l'exercice de leur profession artistique, sont en mesure de valider par leurs expériences et leurs expertises la démarche ou le travail artistique accompli par un autre artiste. Au Québec et au Canada, c'est d'ailleurs ce que l'on nomme des comités de pairs (formés d'artistes professionnels) qui sont en mesure d'attribuer la reconnaissance à un autre artiste de la même discipline artistique. Il peut arriver que certains comités soient formés également de ce que l'on appelle des travailleurs culturels (gestionnaire de musée, commissaire d'exposition, gérant, agent culturel...). Ces professionnels du milieu culturel sont aussi en mesure d'estimer la qualité du travail artistique dans leurs domaines respectifs, et ainsi d'apporter une expertise complémentaire.

Il faut voir la reconnaissance par les pairs une étape à la fois et prendre le temps d'acquiescer de l'expérience. Certaines expériences que l'artiste choisira de vivre en début de carrière n'auront sans doute pas une valeur importante dans son CV, mais en auront une sur le plan de son apprentissage. C'est difficile, mais il faut apprendre à être patient et à faire des choix judicieux en fonction de ses objectifs de carrière. Plus l'artiste aura cumulé des expériences intéressantes, aura côtoyé des professionnels de sa discipline, sera membre d'associations d'artistes professionnels et utiles à sa carrière, bref, s'acharnera à mettre les efforts là où cela peut lui apporter des enseignements qui le feront avancer encore et encore dans sa profession, plus il s'élèvera vers un statut professionnel et, par conséquent, vers une crédibilité artistique plus importante. C'est l'ensemble des actions posées qui accorderont à l'artiste, avec le temps et les expériences accumulées, sa reconnaissance par les pairs, et non pas l'adhésion à un seul organisme professionnel ou la participation à un seul événement d'envergure, même si ces actions seront déterminantes dans le parcours et la poursuite de la carrière.

La relève professionnelle³

À l'heure actuelle, il n'existe toujours pas de définition uniforme de la relève artistique professionnelle auprès des institutions publiques ou culturelles, ni de statistiques officielles portant sur cette clientèle.

Au CALQ, la relève compte moins de cinq années de pratique artistique « à temps plein » dans un cadre professionnel.

La relève n'est donc pas une question d'âge, SAUF dans le cas où les orientations spécifiques d'un organisme guident les actions menées pour cette clientèle, par exemple, les initiatives reliées à la relève artistique mises sur pied récemment dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) sous l'appellation TRACE et qui impliquent la participation du Forum jeunesse.

² Architecture, arts du cirque, arts médiatiques (cinéma, vidéo, nouveaux médias), arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature et conte, métiers d'arts, musique, théâtre.

³ À ne pas confondre avec la relève amateur, donc important de mentionner le mot amateur ou professionnel afin d'éviter les malentendus.

À cet effet, voici la définition adoptée par la CRÉ et le FJVHSL à la suite du portrait et diagnostic de la relève artistique réalisé récemment sur le territoire de la VHSL et qui guidera les initiatives futures de ces partenaires en lien avec la relève artistique professionnelle, par l'entremise du projet TRACE⁴ :

Artistes professionnels de la relève

L'artiste professionnel de la relève a acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux, il crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, il possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline, et a diffusé ses œuvres au moins une fois en public dans un contexte professionnel

En raison des objectifs du Fonds régional d'investissement jeunesse du gouvernement du Québec (FRIJ), l'artiste professionnel de la relève a moins de trente-cinq ans (35) et réside OU est originaire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Cette définition permet donc de positionner les exigences spécifiques qui guident les orientations du FJVHSL, tout en prenant en considération la Loi sur le statut professionnel de l'artiste.

Bon à savoir!

La définition de la relève peut différer d'un endroit à l'autre. C'est pourquoi il est important de vérifier si la définition correspond à la situation de l'artiste.

Émergence

On reconnaît un artiste émergent comme étant un artiste en début de carrière, professionnel ou en voie de professionnalisation.

À ne pas confondre avec **pratique artistique émergente** :

Dans ce cas précis, « l'émergence » se caractérise par de nouvelles expressions ou techniques artistiques, innovatrices, hybrides ou métissées qui explorent des avenues créatrices et esthétiques inédites et originales. Les pratiques et les artistes émergents questionnent le plus souvent les formes et les genres artistiques établis, s'inscrivant en réaction, voire en rupture, avec les conventions, les acquis ou les façons de faire habituelles ou traditionnelles. Ainsi, ils proposent des approches différentes, d'autres références, des démarches audacieuses et des créations risquées. En interrogeant, contestant, revisitant, réinterprétant et recombinaut les pratiques établies, souvent hybridées aux nouvelles technologies, l'émergence participe au renouvellement des dites pratiques.⁵

Artiste en voie de professionnalisation

Ou encore aspirant professionnel :

Encore une fois, aucune définition « officielle » n'est disponible. Cependant, au CMCC, on entend par « en voie de professionnalisation » un étudiant finissant ou en cours de formation dans une école professionnelle en art reconnue ou un artiste ayant déjà entrepris des démarches pour l'obtention de son statut professionnel dans le cadre de sa pratique artistique, sans égard à son âge.

4 Plus d'information sur le projet TRACE dans la partie 1 du présent document.

5 Définition tirée du document « Comité Relève et pratiques émergentes, rapport des travaux, juin 2007 », Culture Montréal.

On constate ces démarches de professionnalisation principalement par les différents « témoignages » de reconnaissance par les pairs que l'artiste possède à son actif, que ce soit par l'entremise des différents réseaux d'artistes auxquels il s'associe, ou encore du contexte professionnel dans lequel son travail artistique est présenté et qui vont susciter la crédibilité auprès des pairs de sa discipline artistique.

Spécifications sur la pratique en amateur

Ou encore loisir culturel :

Le statut d'artiste « semi-professionnel » n'existe pas. Il s'agit d'un titre souvent utilisé pour faire référence à un artiste en voie de professionnalisation ou encore pour nommer un artiste amateur qui pratique son loisir depuis plusieurs années. Il arrive souvent que des artistes amateurs plus expérimentés enseignent certaines techniques artistiques qu'ils ont appris à maîtriser avec le temps à des artistes amateurs moins chevronnés qu'eux. Par contre, le « statut » de professeur ne consacre pas automatiquement un artiste au titre de professionnel.

Le loisir culturel, selon la définition proposée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à travers son programme « Jeune relève amateur », est un ensemble d'activités pratiquées librement, par plaisir, et qui favorisent le développement, la formation et la créativité, soit dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres. Le loisir culturel suppose les activités pratiquées dans un but

amateur, c'est-à-dire qui n'est pas lié à la recherche d'un revenu — ce qui le distingue du professionnel — et s'exécute dans des temps libres, voire libérés de toutes obligations professionnelles ou scolaires. Il met souvent en contact des professionnels avec des amateurs, où ces derniers tirent profit de l'expérience, de l'expertise et de la créativité des premiers.

Le terme « amateur » est souvent perçu de façon péjorative. Pourtant la pratique en amateur de loisir culturel, même si elle sous-entend une activité de loisir, comporte une notion de qualité. Cette qualité s'applique sur la prestation que suppose le loisir culturel. Effectivement, certains individus développent leur art avec l'intention de se « produire » devant un « public » — peinture, harmonie, chant choral, danse, théâtre, échecs, etc. — et d'offrir un bon « spectacle ». Cette notion de qualité est en lien direct avec toute la question de la gratification que l'individu tire de sa pratique et de l'envie de dépassement personnel qui le motive. Autrement dit, la pratique en amateur a une valeur en soi qui doit être reconnue et valorisée.⁶ Cependant, peu de programmes d'aide financière sont offerts pour la pratique en amateur qui relève bien souvent des municipalités et qui ne poursuit pas les mêmes besoins et objectifs que les artistes issus de la pratique professionnelle.⁷ La pratique en amateur n'est donc pas admissible aux programmes d'aide destinés à la pratique artistique professionnelle.

Comme il a été mentionné plus haut, la reconnaissance par les pairs ainsi que le statut de travailleur autonome sont deux éléments qui déterminent le statut d'artiste professionnel et qui font la différence avec la pratique en amateur. Cela n'a aucune considération avec le talent de l'artiste ou le nombre d'années d'exercice de son art.

6 Source : www.loisirquebec.com/forum/documents/Compte_rendu_loisir_culturel.pdf.

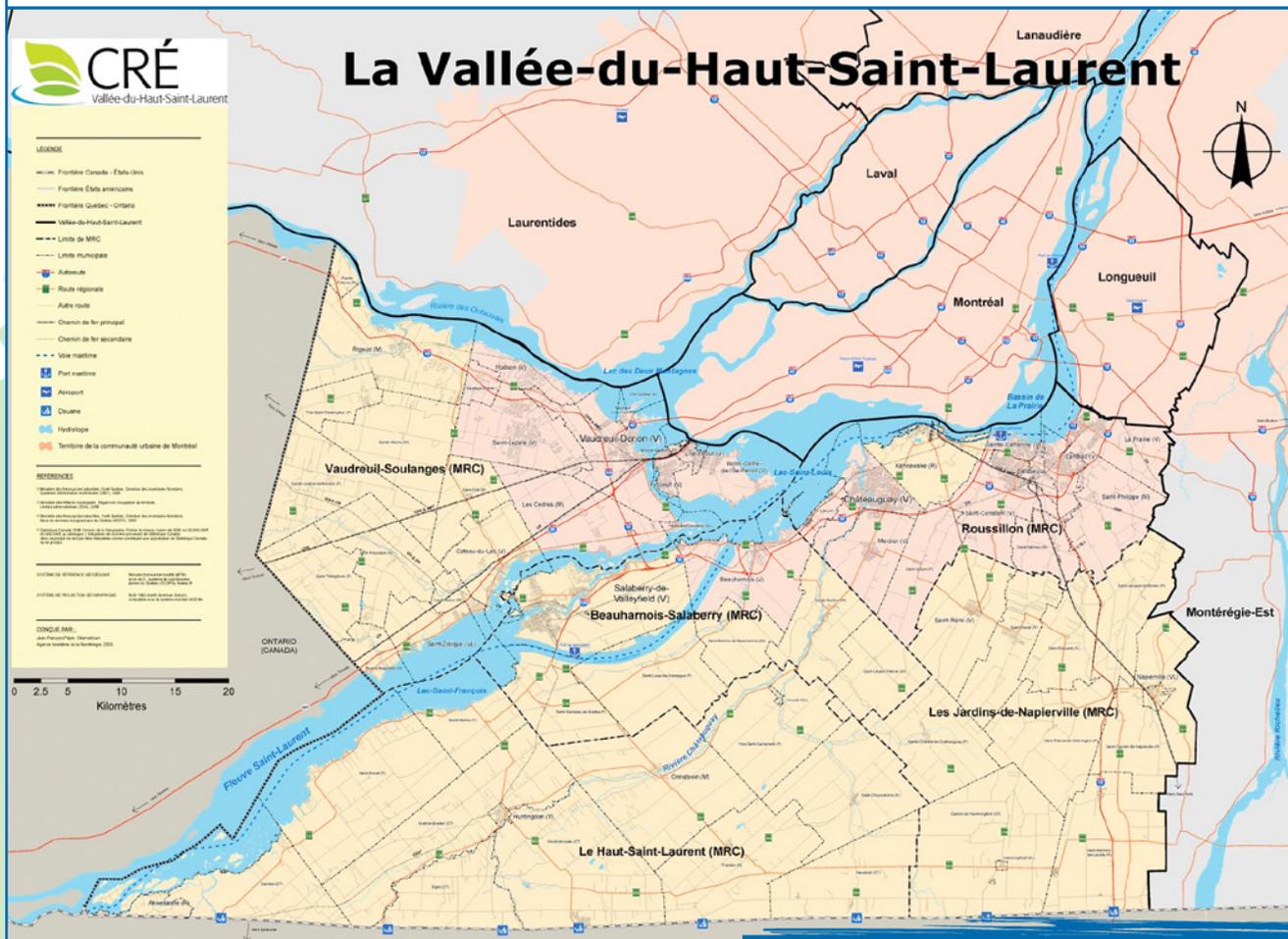
7 Pour plus d'information sur les activités en amateur et sur son financement, il est possible de se renseigner auprès des municipalités, des écoles privées en art de la région ou encore à [Loisir et Sport Montérégie](#).

Les ressources

et opportunités régionales

Cette section réunit les différentes ressources ou opportunités disponibles dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) à l'intention des artistes professionnels de la relève ou en voie de professionnalisation.

Afin de mieux se situer, cette fois-ci, sur le plan géographique, la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent comprend les cinq municipalités régionales de comtés (MRC) suivantes : Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Jardins-de-Napierville, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges. Deux territoires autochtones se trouvent également sur le territoire : Kahnawake et Akwesasne.



Bon à savoir!

Si l'artiste a un doute sur le territoire de MRC auquel est rattachée sa municipalité afin de cibler ses recherches locales et son territoire d'appartenance, il est conseillé de lancer la petite recherche disponible au www.mamrot.gouv.qc.ca, en haut de la page (Répertoire des municipalités)!

La région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent regorge de plus en plus de possibilités pour les artistes de la relève résidents ou encore originaires du territoire pour se développer professionnellement et se réseauter. Voici donc le résumé de quatre ressources ou opportunités incontournables et complémentaires qui sont présentées plus explicitement dans les pages qui suivent pour guider l'artiste dans ses démarches professionnelles, lui permettre de prendre de l'expérience dans son domaine et de participer à la vie artistique de la région. Aussi, à la fin de cette partie, se trouve une liste d'opportunités artistiques intéressantes pour la relève.

Projet TRACE – Traquer la relève artistique et culturelle en émergence de la VHSL : opportunités pour acquérir de l'expérience et pouvoir créer et se diffuser dans la région (spécifiquement pour la relève artistique) – processus par appel de candidatures aux artistes :

- Exposition Détour-Retour – menée par le réseau de diffusion en art visuel
- Résidences de création pour la relève

Répertoires culturels locaux : regroupent l'ensemble des ressources culturelles de leurs localités (artistes, organismes et événements culturels, etc.) – consultation et inscription sans frais. Quatre répertoires existants :

- Beauharnois-Salaberry
- Haut-Saint-Laurent
- Roussillon
- Vaudreuil-Soulanges

Programme Jeunes volontaires : programme géré par les Carrefours jeunesse-emploi (CJE) et Emploi-Québec qui s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans. Opportunité pour réaliser des projets de nature artistique en ayant accès à du soutien financier et à un certain encadrement. Il faut être admissible au programme et soumettre un projet qui sera évalué par un comité de sélection.

Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) : organisme de regroupement et de services adressé à tout le milieu culturel de la Montérégie, incluant la relève artistique :

- Services-conseils à la carrière (gratuits)
- Prix relève accompagné d'une bourse de 1 000 \$ (processus par appel de candidatures aux artistes) – un lauréat par année
- Programme de formation continue adressé aux artistes professionnels et à ceux de la relève professionnelle (qui a terminé sa formation artistique de base depuis deux ans), et aux travailleurs culturels de la Montérégie – processus par inscription et selon les critères d'admissibilité spécifique à chaque formation

Projet TRACE

- Traquer la relève artistique et culturelle en émergence de la VHSL



www.tracevhsl.qc.ca

Le projet TRACE est une initiative soutenue dans le cadre de l'entente spécifique en culture 2007-2010 entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (coordonnateur du projet), le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (FJVHSL), auquel s'est associé le Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC). De la concertation des partenaires du milieu de la culture, il est ressorti que l'un des buts premiers de ce grand projet est d'assurer la participation de la relève artistique dans un milieu qui reconnaît son travail et de l'outiller, et qu'il devenait essentiel pour la région de « Traquer la relève artistique et culturelle en émergence » pour lui faire découvrir les possibilités de diffusion et de création dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Plus spécifiquement, « l'initiative TRACE vise à contribuer à l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des artistes de la relève, à accroître leurs possibilités de diffusion et de création, ainsi que leur reconnaissance par le milieu culturel régional, avec l'objectif de créer un milieu encore plus attractif et distinctif pour les jeunes artistes. »⁸ Ce projet récent, déployé en 2010, regroupe un ensemble d'initiatives diverses reliées à la relève artistique de toutes les disciplines artistiques, et ce, sur tout le territoire de la VHSL. Ce n'est pas un « programme » récurrent, mais un premier plan d'action a été mis en place jusqu'en 2013 pour garantir son évolution dans le temps.

Voici un aperçu des différentes déclinaisons :

Exposition Détour-Retour

– créée par le réseau de diffusion en art visuel

À l'hiver 2011, sous forme de projet pilote, un projet de Réseau de diffusion de la relève en arts visuels a d'abord été mis en place afin de présenter une série d'expositions, déclinées en six lieux. Les six lieux de diffusion qui participaient à cette première édition sont le [parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle](#), le [Complexe Saint-Laurent](#) de La Prairie, la [Salle Alfred-Langevin](#) de Huntingdon, la [Maison Trestler](#) de Vaudreuil-Dorion, le [Musée régional de Vaudreuil-Soulanges](#) et la bibliothèque Armand-Frappier de Salaberry-de-Valleyfield, en collaboration avec le [MUSO](#) (Musée de société des Deux-Rives). Ce projet a également été encadré par le travail d'une commissaire d'exposition dont le rôle a permis d'apporter expertise, notoriété professionnelle et soutien autant aux lieux de diffusion participants qu'aux artistes sélectionnés.

⁸ Source : site web de TRACE www.tracevhsl.qc.ca.

En plus de vivre une expérience d'exposition en solo dans un contexte professionnel, les six artistes sélectionnés et jumelés à un des six lieux ont également eu l'occasion de recevoir une formation en gestion de carrière intégrée au projet ainsi qu'une bourse de professionnalisation au montant de 1 000 \$ pour chacun d'eux.

Après un bilan positif de cette première année, les partenaires ainsi que les lieux de diffusion ont décidé de renouveler l'expérience selon la même formule pour une deuxième et troisième édition (2012 et 2013). L'appel de dossiers aux artistes est à surveiller en automne sur le site web de TRACE pour la sélection des six artistes participants de chaque édition.

Résidences de création pour la relève

En plus d'encourager les projets d'ateliers-résidences soumis dans le cadre du Fonds pour les arts et les lettres de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent expliqué à la partie 2 de ce guide, le projet TRACE désire tout particulièrement favoriser les occasions de résidences à l'intention de la relève. En effet, La [Maison Félix-Leclerc](#), située à Vaudreuil-Dorion, a annoncé en 2011 la mise en place d'une résidence de création et l'accueil de sa toute première artiste, qui a bénéficié d'un séjour de création d'un mois à l'été 2011. De même, le diffuseur de spectacle [Valspec](#) a accueilli ce même été une résidence de création en théâtre afin que les artistes de la relève œuvrant en arts de la scène puissent vivre une expérience de scène en milieu professionnel.

Au départ, ces initiatives ont été rendues possibles à la suite d'un appel de dossiers auprès des organismes. Les projets de résidences proposés se devaient de permettre aux artistes d'entreprendre un projet créatif précis s'inscrivant dans leur démarche artistique, en bénéficiant des possibilités d'accueil⁹ d'une institution publique ou d'un organisme de la VHSL. En voici les objectifs spécifiques :

- répondre aux besoins (urbains et ruraux) d'infrastructures culturelles de la région de la VHSL;
- promouvoir le territoire de la VHSL comme un lieu de création privilégié pour les artistes de la relève;
- offrir aux artistes de la relève, originaires ou résidents du territoire de la VHSL, une opportunité de création dans un contexte professionnel;
- assurer la pérennité d'une offre de résidences de création sur le territoire de la VHSL.

L'appel de dossiers adressé aux artistes pour des projets de résidences auprès de ces organismes participants est à surveiller sur le site web de TRACE ou directement auprès d'eux.

9 Cachet de résidence et droits de diffusion, hébergement et frais de subsistance, espace de travail individuel adapté à la discipline, mise en contexte locale, documentation et édition, accès à de l'équipement et à des matériaux de création.

Répertoires

culturels locaux

Quatre des cinq municipalités régionales de comtés (MRC) du territoire sont dotées actuellement de répertoires culturels. Chacun de ces répertoires regroupe les ressources culturelles de leur région (artistes, organismes culturels, événements culturels, etc.). Pour y figurer, il faut s'y inscrire à l'aide du formulaire en ligne prévu à cet effet ou auprès de la MRC. La consultation des répertoires et l'inscription sont gratuites. Ces outils peuvent être utiles pour trouver d'autres artistes, un lieu de diffusion dans la région, etc. Plus il y aura d'inscrits et plus chacun de ces répertoires seront pertinents. Des démarches concertées sont en cours afin de les optimiser et d'y ajouter des champs et des critères de recherche encore plus spécifiques pour répondre aux besoins du milieu culturel de la région.

Voici le lien pour chacun d'eux, tous les artistes sont invités à en faire partie, incluant la relève!

Beauharnois-Salaberry

Personne-ressource en culture : Geneviève St-Pierre

<http://apps.mrc-beauharnois-salaberry.com/repertoire-culturel/domaine.asp>

Haut-Saint-Laurent

Personne-ressource en culture : Luc de Tremmerie

<http://app.mrchsl.com/repertoire-culturel/default.asp?tr=secteur#recherche>

Roussillon

Personne-ressource en culture : Julie Poulin

www.mrcroussillon.qc.ca/FRANCAIS/services/repertoireculturel.html

Vaudreuil-Soulanges

Personne-ressource en culture : Nadine Maltais

<http://repertoire-culturel.mrcvs.ca/repertoire-culturel/default.asp>

Jardins-de-Napierville

Personne-ressource en culture : Ariane Filion

Aucun répertoire pour l'instant

Pour connaître toutes les opportunités culturelles et les possibilités de collaboration avec la MRC sur le plan de la culture, n'hésitez pas à communiquer avec la personne-ressource indiquée ci-dessus.

Programme

Jeunes volontaires

(Carrefours jeunesse-emploi - CJE et Emploi-Québec)

Grâce à la participation financière d'Emploi-Québec



www.emploiquebec.net/individus/jeunes/volontaires/index.asp

Le programme Jeunes volontaires s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans à travers tout le Québec qui n'occupent pas d'emploi régulier à temps complet ou qui ne sont pas aux études à temps complet. L'objectif principal est de préparer le jeune à s'intégrer au marché du travail en lui offrant un accompagnement sous différentes formes dans la mise en œuvre d'un projet choisi par lui-même : subvention, budget de fonctionnement pour la réalisation du projet et budget de formation. De plus, le jeune doit s'associer à un mentor qui s'engage à le soutenir bénévolement dans les étapes menant à la réalisation de son projet.

Afin de trouver un mentor pour son projet, plusieurs repères dans ce guide peuvent venir en aide au jeune artiste, notamment par l'information contenue dans la partie 3 de ce guide ainsi que par les répertoires culturels locaux mentionnés précédemment. Il est important de bien choisir son mentor afin que la relation soit profitable pour les deux parties. Il ne faut pas oublier que le mentor offre son expertise gratuitement.

Jeunes volontaires n'est pas un programme destiné spécifiquement au secteur des arts et de la culture. Cependant, dans la région, une forte proportion des projets réalisés se retrouve dans ce secteur. Beaucoup de jeunes y réalisent, entre autres, leur tout premier démo de musique, leur première expo solo ou leur première production autogérée en théâtre.

Des opportunités de formation sont aussi disponibles en parcourant la partie 3 du présent document.

Pour s'assurer de son admissibilité au programme, l'artiste doit communiquer avec un agent CJE de sa région. Pour connaître le CJE qui se trouve le plus près, l'artiste peut consulter le www.cjeresseau.org/apropos/membres.php#Montérégie.

Conseil montérégien

de la culture et des communications (CMCC)



Conseil montérégien
de la culture et des communications

www.culturemonteregie.qc.ca

Le mandat du CMCC est d'assister, d'informer, de regrouper et de représenter les professionnels de la culture en Montérégie. Par ses activités de formation, de concertation et de promotion, le Conseil facilite la réalisation des projets des artistes professionnels et des organismes culturels de la région et leur diffusion depuis plus de 30 ans.

Services-conseils

Des services-conseils à la carrière sont notamment offerts gratuitement à l'ensemble du milieu culturel de la Montérégie. Ces services-conseils permettent aux artistes d'obtenir une foule de renseignements et de références sur le milieu culturel et sur le fonctionnement du champ disciplinaire dans lequel ils évoluent, notamment sur les sujets suivants :

- Conseils au développement de la carrière
- Statut professionnel de l'artiste
- Démarches de professionnalisation
- Identification des ressources
- Réseau
- Aide financière
- Programmes de bourses régionales, provinciales et nationales

- Fonctionnement général
- Critères d'admissibilité
- Composantes de dossier de présentation

Ces services sont également offerts de façon adaptée aux organismes culturels et aux travailleurs de la culture. Il ne faut pas hésiter à s'en prévaloir en communiquant avec eux!

Prix relève

Un prix relève annuel assorti d'une bourse de 1 000 \$ est décerné chaque année depuis 2005-2006 à un artiste montérégien. L'appel de dossiers s'échelonne de novembre à janvier de chaque année!

Formation continue

Depuis 2000, le Service de développement professionnel du CMCC offre un programme de formation continue aux artistes professionnels et aux travailleurs culturels de la Montérégie. Un programme de formation personnalisé, actuel et professionnel qui permet l'apprentissage et la mise à jour de leurs compétences afin d'améliorer leurs conditions de pratique, leur situation en emploi, leur revenu et leur employabilité.

Déjà, en 2008, préoccupé par les besoins de formation de la relève artistique, le CMCC a pleinement intégré cette clientèle cible à son offre de formation. Aussi, la Politique de formation continue du CMCC en vigueur stipule que des candidats de la relève ayant terminé leurs études régulières depuis deux ans, en voie de professionnalisation et reconnus par leurs pairs, peuvent être admis comme participants aux formations ainsi qu'à des ateliers plus spécifiques suivis de coaching spécialisé.

Dans l'éventualité où l'artiste ne serait pas admissible aux critères ci-haut mentionnés, il pourrait se référer à la partie 3 du guide.

Bâtir son réseau

Pour un artiste, il est capital d'être bien réseauté, c'est pourquoi il est pertinent de devenir membre de différentes associations. L'adhésion au CMCC permet à l'artiste de faire partie d'un réseau régional, en plus d'être tenu informé des offres de formation continue, concours... grâce, entre autres, aux infos lettres de l'organisme. Les associations nationales mentionnées à la partie 3 permettent un réseautage plus spécifique, relié à la discipline artistique. Un investissement peu cher et stratégique pour aider l'artiste dans le développement de sa carrière. Tout est plus facile quand on sait bien s'entourer! Aussi, appartenir à un réseau assure plus facilement à l'artiste l'accès à des personnes d'expérience qui sont en mesure de poser un regard critique sur sa démarche artistique, chose essentielle, et susciter ainsi des occasions d'échanges et de partages artistiques qui peuvent déboucher sur des collaborations et, en l'occurrence, sur la reconnaissance par les pairs.



Liste d'opportunités artistiques

pour la relève

La présente liste n'est pas exhaustive, il ne s'agit que d'exemples pour piquer la curiosité. Néanmoins, elle permet d'offrir aux artistes de la relève des opportunités intéressantes à considérer dans le développement de ses expériences artistiques dans la VHSL, et même de voir les possibilités de maillage avec les organismes ou les événements issus d'une autre discipline artistique, pourquoi pas!

Les opportunités ont été classées par territoire de MRC pour en faciliter la lecture. Pour une liste plus complète, il est tout indiqué de se référer aux répertoires culturels des MRC, de communiquer avec les villes qui détiennent aussi des lieux et de l'équipement qui peuvent être mis à la disposition de la culture (espaces dans la bibliothèque, parcs) ou encore les institutions scolaires.

Beauharnois-Salaberry

POSSIBILITÉS DE DIFFUSION	REGROUPEMENTS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES	ÉVÉNEMENTS
<u>Musée de société des Deux-Rives</u> (MUSO)	Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	<u>Festival des arts visuels</u> (site du Parc Delpha-Sauvé)
<u>Valspec</u> (diffuseur arts de la scène)	<u>Valédar</u> (association d'artistes peintres et sculpteurs)	Fêtes internationales du théâtre (relié au Collège de Valleyfield)
<u>Ciné-club d'Albert</u> (présentation de cinéma d'auteur)	Théâtre du Suroît	<u>Régates de Valleyfield</u>
<u>Le Vieux Ste-Martine</u> (salle de spectacles humour et musique)		<u>Festival de musique émergente ARTEFACT</u> (1 ^{re} édition en 2012)

Haut-Saint-Laurent

POSSIBILITÉS DE DIFFUSION	REGROUPEMENTS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES	ÉVÉNEMENTS
<u>Salle Alfred-Langevin à Huntingdon</u> (expositions, conférences, spectacles, concerts intimes)	Coop Garage à Ormstown (regroupement relève locale)	<u>Festival de musique Branches et Racines d'Ormstown</u> (musique Folk)
Objectif : cinéma (présentation de cinéma d'auteur) à Saint-Anicet		<u>Apple Hollow Music Fest</u> à Franklin

Jardins-de-Napierville

POSSIBILITÉS DE DIFFUSION	REGROUPEMENTS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES	ÉVÉNEMENTS
Parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle (expositions, manifestations culturelles diverses)	Arts & culture Hemmingford (toutes disciplines artistiques)	Circuit des Arts Hemmingford (circuit de visites d'ateliers d'artistes arts visuels et métiers d'art)
	Racont'Arts (activités diverses, toutes disciplines)	

Roussillon

POSSIBILITÉS DE DIFFUSION	REGROUPEMENTS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES	ÉVÉNEMENTS
Centre culturel Vanier et salle multifonctionnelle de l'île Saint-Bernard (ville de Châteauguay)	Zone d'affluence à Mercier (lieu de diffusion à venir pour métiers d'arts, arts visuels et de la scène)	Salon international du livre de La Prairie
Complexe Saint-Laurent , La Prairie (salle multifonctionnelle et lieu d'expositions)	Arts visuels Roussillon	Expo-concours de La Prairie (arts visuels)
Ciné-club Châteauguay (présentation de cinéma d'auteur)	Axiome (centre d'artistes en arts visuels, lieu à déterminer)	
Maison LePailleur à Châteauguay		

Vaudreuil-Soulanges

POSSIBILITÉS DE DIFFUSION	REGROUPEMENTS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES	ÉVÉNEMENTS
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	Association des artistes de Hudson (arts visuels)	Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion
Maison Trestler (expos arts visuels et concerts classiques en été)	Autour de nous (arts visuels)	Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion (activités culturelles diverses et kiosques)
Ciné-club La boîte lumineuse	Association des Amis et amies de la culture de Rigaud	Festival de musique de Hudson
Maison Félix-Leclerc (aussi résidence de création)	Théâtres-des-sans-papiers (arts de la scène)	Festival des Couleurs de Rigaud (fête familiale, mais kiosques d'artisans métiers d'arts)
Pavillon Wilson à Coteau-du-Lac (arts de la scène et galerie ADN)	Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent	
Chez Maurice à Saint-Lazare (spectacles humour et musique dont concours pour la relève)	Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), toutes disciplines	
Maison Valois à Vaudreuil-Dorion (expositions et activités diverses)	Les amis du pinceau de Pincourt (arts visuels)	
Hudson Village Theatre (arts de la scène anglophone)	Regroupement artistique Traitd'artiste (arts visuels)	

La carrière **artistique**

Dans les pages qui suivent, les différents aspects reliés à la gestion de la carrière artistique sont abordés. D'abord, en ce qui concerne le fonctionnement général du financement public, que ce soit au niveau national, provincial ou régional, puis au niveau du financement privé. Ensuite, les quatre grandes composantes d'un dossier d'artiste sont expliquées. Pour finir, une série de ressources portant sur la gestion de la carrière sont énumérées afin d'enrichir le bagage de connaissances sur cet aspect important relié à la carrière d'un artiste professionnel.

Le financement public

On fait rapidement le tour des instances subventionnaires publiques dans le domaine des arts. Il y a le soutien pour les artistes et les organismes voués à la création et celui adressé aux organismes de diffusion et aux entreprises culturelles, telles que les salles de spectacles reconnues, les éditeurs de livres, les producteurs de films et de disques, les musées, etc. :

ARTISTES, COLLECTIF D'ARTISTES, ORGANISMES DE CRÉATION	ENTREPRISES CULTURELLES, (salles de spectacles reconnues, éditeurs de livres, producteurs de films et de disques, musées)
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)
Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) – pour artisans en métiers d'art ¹⁰	Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)
Conseil des arts du Canada (CAC)	Patrimoine Canada (Musicaction, Téléfilm...)

Le financement public permet principalement d'appuyer les artistes dans la réalisation de projets de recherche et de création. Comme il est possible de le constater dans les tableaux propres à chaque discipline artistique et illustrés à la partie 3, c'est l'innovation et le risque créatif qui sont soutenus par nos instances pour les artistes.

Le financement public destiné à la production et à la diffusion des œuvres se fait auprès des organismes producteurs et diffuseurs. Un musicien qui veut s'autoproduire doit se créer une entreprise vouée à cette fin. C'est le « producteur » qui est soutenu et non pas le « musicien », même si le musicien est également le producteur.

L'attribution des fonds publics se fait par l'entremise de comités de pairs spécialisés dans chaque discipline artistique, donc par d'autres professionnels du secteur des arts qui sont à même de pouvoir juger de la crédibilité et de la qualité artistique des projets qui leur sont présentés pour évaluation et sélection. Les membres de ces comités sont remplacés à chaque inscription aux programmes de bourses ou de subventions afin d'éviter toute forme de conflits d'intérêts.

Financement public destiné aux artistes et organismes de création

NON SUBVENTIONNÉ	SUBVENTIONNÉ
Gestion de carrière <ul style="list-style-type: none"> → Promotion → Diffusion/vente → Mise en marché¹¹ 	Création <ul style="list-style-type: none"> → Recherche → Processus créatif

10 Également programme pilote en arts visuels lancé à l'hiver 2011 à suivre pour la récurrence.

11 Sauf en métiers d'art auprès de la SODEC.

Bon à savoir!

Le financement accordé à un individu est une bourse, et celui accordé à un organisme est une subvention.

Le financement privé

Il est possible pour les artistes d'obtenir du financement privé pour certains projets sous forme de don (mécénat) ou de commandite (en argent ou en service). Il est cependant important de noter que l'artiste, contrairement à l'organisme, ne peut pas remettre de reçus aux fins d'impôt à ses donateurs.

Le financement régional

Quelques initiatives dans la région de la VHSL permettent aux artistes de la relève d'obtenir du financement pour la réalisation de projets de création ou de diffusion. Le premier qui vous est présenté s'adresse à l'ensemble des artistes résidents de la VHSL, tandis que les fonds culturels des MRC Roussillon et Valdeuil-Soulanges s'adressent tous deux aux artistes résidents sur chacun de leurs territoires respectifs. Il est donc important que l'artiste puisse situer son territoire d'« appartenance » pour s'assurer de son admissibilité aux programmes offerts!

Fonds pour les arts et les lettres de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



Ce fonds a été récemment créé grâce à une entente de partenariat sur le développement et le rayonnement de la pratique artistique professionnelle sur le territoire pour les années 2010-2013. Il réunit le CALQ, la CRÉ ainsi que le FJVHSL. Le premier appel aux artistes a eu lieu à l'automne 2010. Une portion de l'aide financière est exclusivement consacrée aux artistes professionnels de la relève ayant 35 ans ou moins¹².

Les projets soumis dans le cadre du volet 2C s'adressant aux artistes de la VHSL impliquent formellement des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ou des intervenants de la région. De plus, ils doivent répondre à au moins un des objectifs suivants :

- encourager l'émergence de projets artistiques et littéraires collectifs visant à favoriser le rapprochement des communautés artistiques du territoire;
- soutenir la réalisation de projets de résidence d'artistes et d'écrivains sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- encourager la réalisation ou la diffusion de premières œuvres de création d'artistes ou d'écrivains;
- favoriser le rayonnement, la diffusion et la circulation des productions artistiques professionnelles de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Les projets soumis sont évalués par un comité de pairs formé de personnes-ressources issues des milieux des arts et des lettres de la région de la Montérégie.

Pour plus d'info : www.fondsartsetlettres.com.

¹² Le critère de l'âge se justifie en raison de la clientèle ciblée par le FJVHSL.

Soutien financier des MRC spécifique pour la relève artistique

Grâce à leur fonds culturel régional respectif, les MRC Roussillon et Vaudreuil-Soulanges lancent toutes deux annuellement un appel de dossiers au milieu artistique et culturel de leur territoire afin de reconnaître et de soutenir des projets artistiques et culturels. Un comité de sélection composé d'intervenants régionaux et/ou de l'extérieur est également formé pour sélectionner les projets les plus méritants dans chacun de ces fonds culturels, mais n'est pas considéré comme un comité de pairs. Il s'agit d'une très belle occasion à la fois accessible et motivante pour la relève de ces territoires de recevoir un premier financement public pour un projet artistique.

Roussillon

11 municipalités, 171 274 habitants :
Candiac, Châteauguay, Delson,
La Prairie, Léry, Mercier,
Saint-Constant, Saint-Isidore,
Saint-Mathieu, Saint-Philippe,
Sainte-Catherine

Deux bourses de 750 \$ chacune sont offertes chaque année depuis 2006 aux artistes de la relève, leur permettant la réalisation d'un projet artistique. Selon l'information disponible sur le fonds, ces deux bourses de 750 \$ visent à appuyer les jeunes artistes en début de carrière, ayant déjà entrepris une formation artistique reconnue, dans la réalisation d'activités de création qui leur donneront la possibilité de s'élever vers un statut d'artiste professionnel.

Pour être considéré comme artiste de la relève dans le cadre de ce programme, il faut :

- être âgé de moins de 35 ans;
- avoir moins de dix ans de pratique artistique professionnelle et être l'auteur d'au moins une réalisation artistique qui a été diffusée ou produite dans un contexte professionnel;
- être artiste professionnel reconnu ou en cheminement pour le devenir;
- s'engager à poursuivre sa démarche artistique.

Plus d'information au www.mrcroussillon.qc.ca.

Vaudreuil-Soulanges

23 municipalités, 134 564 habitants :
Coteau-du-Lac, Hudson, L'Île-Cadieux,
L'Île-Perrot, Les Cèdres, Les Coteaux,
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt,
Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune,
Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-
Clet, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe,
Saint-Télesphore, Saint-Zotique,
Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-
Marthe, Terrasse-Vaudreuil, Très-
Saint-Rédempteur, Vaudreuil-Dorion,
Vaudreuil-sur-le-Lac

Trois bourses sont offertes annuellement depuis 2008 pour la relève :

- Deux bourses de 1500 \$ qui visent à soutenir financièrement la recherche et la création d'œuvres en permettant à un artiste de la relève de Vaudreuil-Soulanges de réaliser un projet qui favorisera l'évolution de sa démarche artistique et l'exploration d'un nouvel univers créatif (matériaux, technologies, médium).
- Une bourse de 750 \$ permettant aux artistes de la relève de Vaudreuil-Soulanges de diffuser et de promouvoir leurs œuvres dans la région de Vaudreuil-Soulanges ou à l'extérieur.

Quelle est la définition d'artiste de la relève admissible à ce programme ?

Personne âgée entre 18 et 35 ans, qui suit une formation professionnelle artistique reconnue avec l'intention de faire carrière à partir de cet art et d'en vivre. Ces bourses visent à appuyer les jeunes artistes en début de carrière, ayant déjà entrepris une formation artistique reconnue, dans la réalisation d'activités de création qui leur donneront la possibilité de s'élever vers un statut d'artiste professionnel.

Plus d'information au www.mrcvs.ca.

Le dossier d'artiste

Le dossier d'artiste est la carte de visite de l'artiste. Chacun des éléments qui le composent a son importance et témoigne de son expérience professionnelle et de son rayonnement artistique. C'est la consultation de l'ensemble des quatre éléments qui le constitue qui permet au lecteur du dossier d'artiste de vraiment situer l'artiste sur le plan artistique : la reconnaissance par les pairs (CV artistique), sa particularité (démarche artistique), sa création (portfolio) et l'étendue du rayonnement de son art (dossier de presse).

Nous allons parcourir les quatre composantes énumérées afin de clarifier leurs fonctions respectives :

- CV artistique
- Démarche artistique
- Portfolio
- Dossier de presse

Le CV artistique

L'artiste a besoin de deux CV :

- 1 pour trouver un emploi non relié au domaine artistique, souvent nécessaire (travail nourricier);
- 2 pour illustrer ses activités en tant qu'artiste professionnel (nécessaire pour : demandes de bourses, présentations de projets d'exposition, de spectacles, etc.).

L'activité professionnelle d'un artiste se constate à partir de ses réalisations pouvant témoigner de la reconnaissance par les pairs : Avec qui a-t-il travaillé ? Dans quel contexte ? Fréquente-t-il un ou des réseaux reconnus professionnellement (associations ou regroupements d'artistes) ? Il fait état du cheminement déjà réalisé et ne doit pas dépasser 3 pages. C'est le cœur du dossier d'artiste puisque c'est un document qui contient beaucoup d'information.

Rubriques

- 1 **Renseignements généraux** : Nom, métier, discipline, adresse, courriel, téléphone, etc.
- 2 **Formation de base (artistique)** : DEC, BAC, école spécialisée...
- 3 **Perfectionnement** : Pratiques artistiques seulement
- 4 **Créations** : Expo solo, en collectif (spécifier avec ou sans jury), spectacles, publications de livres, etc.
- 5 **Activités professionnelles*** : Rubriques par thèmes

*Activités professionnelles

- Bourses, prix ou mentions reçus
- Diffusion (agence de casting, gérant, galeries, albums parus avec étiquette de disque, tournées avec détails contextuels, activités littéraires, etc.)
- Emplois en lien avec le domaine artistique (coordination ou direction artistique, consultant, coach, etc.)
- Administration et gestion (conseil d'administration, jury, etc.)
- Enseignement (institutions d'enseignement)
- Collections (arts visuels)
- Publications
- Production pédagogique
- Bibliographies (revue, journal, catalogue)
- Entrevue radiophonique ou télévisuelle
- Vie associative (membre d'associations)

Comme chaque discipline artistique a des normes de présentation qui lui sont propres, il est fortement conseillé aux artistes d'aller consulter les sites Internet d'artistes professionnels de sa discipline dont il respecte le travail afin de s'en inspirer, ou encore de contacter son association d'artistes professionnels (voir partie 3). Notamment, pour les interprètes en arts de la scène, le bottin en ligne de l'Union des artistes (UDA) est la référence par excellence! www.uda.ca/ibottin. Pour les artistes en arts visuels, un exemple de CV est disponible sur demande auprès du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV), et un chapitre portant sur le curriculum vitæ d'artiste se trouve à l'intérieur de son Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels disponible gratuitement [en ligne](#).

La démarche artistique

La démarche d'un artiste créateur doit tenir sur une page maximum et sert de complément d'information à ce qui est illustré au portfolio. Il s'agit donc d'un court texte où l'œuvre est au centre et qui permet d'en savoir davantage sur le processus de création de l'artiste : inspiration profonde, courant artistique, techniques et matériaux utilisés, motivations artistiques, thèmes de prédilection, etc. Bref, quel est son univers créatif, ce qui le distingue ? La création est le sujet, et non l'artiste. Ce n'est pas une note biographique¹³ où il serait question à ce moment-là de parler de l'artiste personnellement (âge, lieu de naissance, cheminement personnel, etc.). Ce court texte est essentiel pour arriver à saisir les nuances et apprécier les subtilités et la compréhension de l'essence du travail artistique du créateur.

Là encore, l'artiste peut vérifier comment d'autres artistes professionnels décrivent leur travail artistique, ou encore s'inspirer de ce qu'ont dit des journalistes, des critiques ou des historiens de l'art de son travail artistique...

Le portfolio

Le portfolio artistique peut être audio, visuel, écrit..., cela dépend de la pratique artistique. Dans tous les cas, il s'agit de la carte maîtresse : il est donc primordial qu'il soit de qualité. Avec l'avancement rapide des nouvelles technologies, il est aujourd'hui beaucoup plus accessible pour l'artiste de se constituer de belles images ou de bons montages vidéo de son travail artistique. L'artiste ne doit pas oublier que c'est le reflet de SON style artistique!

En ce qui concerne la présentation, le format sur CD ou DVD est le plus pratique et le plus économique. L'artiste doit s'assurer que ses photos ou ses montages vidéo sont dans un format universel, facile à ouvrir avec n'importe quel système d'exploitation informatique. Il faut éviter les fichiers trop lourds, numéroter les œuvres et prévoir une légende en annexe qui détaillera la fiche technique de chacune des œuvres présentées (titre, année de réalisation, dimension, support, matériaux).

Le dossier de presse

Le dossier de presse rassemble l'ensemble des articles de fond ou des critiques réalisés sur le travail artistique de l'artiste. Il fait état du rayonnement des œuvres, il se constitue donc avec les années. Il ne s'agit pas d'infopub ou de calendrier événementiel. L'artiste doit toujours conserver les copies originales pour lui-même et utiliser des photocopies. Il est important que la source soit bien indiquée. L'artiste peut inscrire au crayon (dans la marge) ou encadrer l'endroit où l'on parle de lui dans l'article si nécessaire.

Il faut toujours penser à la personne qui consultera le dossier d'artiste et lui faciliter la tâche. Cette personne n'a pas à fouiller ou à faire le tri de l'information qui y est contenue, tout doit être clair et rédigé à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. Les documents qui le composent (mis à part le portfolio) doivent être faciles à photocopier au besoin. La sobriété est de mise. C'est le contenu du dossier qui doit impressionner, et non la forme. Cependant, il est inutile de vanter exagérément son contenu, il doit être le reflet de la démarche actuelle de l'artiste. Même si celui-ci est en début de carrière et que son CV est plus mince, la qualité de la présentation démontrera son professionnalisme.

¹³ La biographie n'est pas un élément essentiel dans un dossier d'artiste. Cependant, elle est plus répandue dans certaines disciplines artistiques, dont les arts visuels.

Faire des arts son métier...

complément d'information sur la gestion de carrière

Les outils et les ressources pour aider la relève artistique à se développer professionnellement, ce n'est pas ce qui manque! Voici les principaux auxquels il est possible de se référer à tout moment, en lien avec l'aspect gestion de la carrière et selon les besoins... bonne lecture!

Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC)

www.culturalhrc.ca

Guide l'Art de gérer sa carrière

Le CRHSC a produit un guide appelé L'Art de gérer sa carrière. Ce guide en cinq chapitres vise à aider les artistes et les travailleurs autonomes à gérer l'aspect commercial de leur démarche, quelle que soit leur discipline artistique.

Les cinq chapitres se détaillent comme suit :

- L'entreprise artistique et culturelle
- L'art de se faire connaître
- La gestion de projet de A à Z
- Veiller à ses affaires
- La loi et vous

Le CRHSC a aussi développé du matériel de référence pour l'Art de gérer sa carrière : Le Guide de l'enseignant(e) et les « Courses modules ». Ce dernier est offert uniquement en anglais pour le moment, mais l'élaboration du contenu en français est en cours.¹⁴

Les Métiers de la culture

Pour en savoir plus sur la carrière artistique, le CRHSC a également réalisé en amont un micro site Internet sur les Métiers de la culture. Ces outils permettent aux jeunes intéressés par les métiers de la culture de trouver tout ce qu'ils doivent savoir et ce qu'ils doivent faire pour entreprendre une carrière dans le domaine des arts et de la culture, peu importe la discipline artistique qui les intéresse et les métiers connexes.

On y retrouve des témoignages de professionnels, des commentaires informatifs, des exemples de curriculum vitæ, ainsi que des stratégies de recherche d'emploi dans le secteur culturel (comment préparer une maquette, une audition, un portfolio, etc.). Là encore, une trousse d'activités pour les enseignantes et enseignants est disponible gracieusement sur le site et, dans ce cas-ci, vise la sensibilisation des élèves de niveau secondaire.

¹⁴ Le guide ainsi que le matériel de référence sont disponibles en ligne au www.culturalhrc.ca.

Guide Profession artiste, j'y crois, j'y vois

L'organisme Culture Lanaudière a rassemblé une mine d'information pertinente et pratique au développement d'une carrière artistique professionnelle. On retrouve notamment dans cet outil réalisé en 2006 les notions de base sur la loi régissant le statut de l'artiste, la fiscalité, la TPS-TVQ, les contrats types, les tarifications minimales, les associations reconnues, les droits d'auteur, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le plan d'affaires, la vente d'œuvres d'art, etc. On peut se procurer le guide sans frais sur leur site www.culturelanaudiere.qc.ca, section À lire.

Guide de soutien à la carrière artistique au Bas-Saint-Laurent

www.guideartistesbsl.com

Il s'agit d'un portail réalisé par le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent. Malgré le fait qu'il ait été constitué à l'intention des artistes de la relève de cette région, la grande partie de son contenu dépasse les frontières et peut vous être utile. On y vulgarise, entre autres, ce qui touche les aspects légaux, la promotion et le financement, en plus d'aborder l'importance du réseau et de la formation.

Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)

www.lojiq.org

- Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ)
- Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ)
- Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ)

Permet de réaliser un projet à l'international, notamment dans le domaine des arts et de la culture. L'artiste intéressé par l'étranger peut soumettre un projet à un des organismes ci-haut mentionnés ou encore répondre à un appel de candidatures. Il est possible d'y réaliser : stages à l'étranger, universités d'été, colloques, manifestations, missions commerciales, etc.



Les dynamiques

par discipline artistique

À partir du moment où un créateur décide d'exercer professionnellement sa pratique artistique, il est primordial pour lui de connaître le milieu dans lequel il tend à évoluer ainsi que ses particularités. Il est important aussi de rappeler qu'un artiste est un travailleur autonome et que sa ligne directrice est sa démarche artistique, sa vision. L'artiste doit assumer la gestion de sa carrière, mais peut également s'entourer de collaborateurs pour l'épauler dans certaines tâches, comme un agent, un comptable, un avocat, etc. Le modèle de l'artiste entrepreneur est de plus en plus répandu, dû, entre autres, à la multiplication des possibilités reliées aux nouveaux médias, autant dans la création, la promotion que dans la diffusion des œuvres et la complexité du milieu artistique et de ses plateformes variées (gestion de l'information). C'est pourquoi de plus en plus d'artistes se prévalent de perfectionnements liés à cette nouvelle réalité ou encore font appel à des collaborateurs issus des milieux technologiques.

Quels sont les projets artistiques qui peuvent être soutenus par les bailleurs de fonds publics tels que le [CALQ](#) et le [Conseil des arts du Canada](#) (CAC) pour les créateurs ? D'abord, il s'agit d'un projet artistique spécifique d'une durée déterminée, pour lequel l'artiste a demandé une aide financière. Il est à noter que ce ne sont pas tous les artistes professionnels qui bénéficient un jour ou l'autre d'un soutien financier public pour ses projets artistiques. Encore faut-il que le projet soumis se positionne adéquatement par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis par chaque programme d'aide. Aussi, nombre d'artistes choisissent de ne pas faire de demande.

Afin de pouvoir mieux se situer dans chaque discipline artistique, les tableaux des pages suivantes résument les aspects qui sont propres à chacune d'elles en fonction des trois dynamiques suivantes :

- le soutien public (financement)
- le marché (diffusion)
- la pratique artistique (création)

Aussi, pour chaque discipline, quelques notes complètent le portrait, notamment par rapport au statut professionnel et à la reconnaissance par les pairs, au besoin. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un profil large de chaque domaine artistique permettant surtout à l'artiste de mieux se situer et d'approprier graduellement les réalités propres à sa discipline.



Pour chaque discipline artistique, il est conseillé de se référer au site web [Artère](#), qui contient une mine d'information précieuse à l'intention de la relève artistique. Artère est un portail créé pour la relève artistique montréalaise, mais son contenu déborde les frontières de l'île de Montréal. « Vous y trouverez des pistes de financement, des lieux de diffusion, des renseignements utiles sur les lois, la gestion, la promotion et la formation. N'hésitez pas à consulter ses outils tels que le calendrier des événements et subventions, le babillard et le répertoire d'artistes. »¹⁵

¹⁵ Tel que lu sur la page d'accueil du site au www.artere.qc.ca.

Ce site est une référence complète à mettre dans ses signets concernant les disciplines artistiques! Une fois la discipline artistique sélectionnée à gauche, vous pouvez explorer les différents onglets proposés. Un bon point de départ pour l'artiste est de se familiariser avec les différentes associations professionnelles et organismes de services en choisissant l'onglet CARRIÈRE/ Vie associative afin de mieux les connaître et, éventuellement, d'adhérer à ces organismes de soutien disciplinaire ou, à tout le moins, de surveiller de près leurs activités. Il est important de rappeler, encore une fois, qu'il est essentiel pour un artiste d'être en réseau!

Voici l'ordre de présentation des différentes disciplines artistiques qui sont détaillées ci-dessous :

- Arts de la scène (danse, musique, chant, théâtre, variété, humour, cirque)
- Arts médiatiques (cinéma, vidéo, nouveaux médias)
- Arts visuels (peinture, photographie, dessin, illustration, performance, installation, etc.)
- Métiers d'art (céramique, verre, bois, textile, etc.)
- Littérature et conte

Arts de la scène (arts vivants)

Danse, musique, chant, théâtre, variété, humour, cirque

DYNAMIQUES	NON SUBVENTIONNÉ	SUBVENTIONNÉ
Soutien public		<p>Conseils des arts = recherche et création pour l'artiste, projets de productions artistiques pour collectifs d'artistes ou organismes professionnels à but non lucratif.</p> <p>SODEC = entreprises musique et variété : production, gérance, tournée...</p> <p>MUSICACTION = entreprise : production d'album et commercialisation</p> <p>MCCCF = salles de spectacles reconnues</p>
Marché/diffusion	Engagements commerciaux (télé, pub, cover, corporatif...)	Spectacles de créations originales
Pratiques artistiques	Art traditionnel/populaire : théâtre d'été, variétés, humour...	Avant-garde/innovation, scène exploratoire : danse contemporaine, nouveaux répertoires de musique, théâtre de création...

Il est possible pour un artiste œuvrant en arts de la scène, que ce soit comme musicien, comédien, danseur, etc., de travailler sur une production dans le cadre d'un contrat ou encore de travailler sur ses propres projets de créations. Pour tous les engagements à caractère « commercial », où, notamment, un agent peut travailler pour lui (télé, corporatif, doublage, publicité, interprétation de répertoire existant¹⁶, théâtre d'été privé...), aucun soutien financier destiné à l'artiste n'est admissible, car le but premier poursuivi est de nature lucrative. Cependant, si l'artiste a un projet d'écriture de chansons originales ou de spectacle et pour lequel il participe à la création, il peut demander une bourse pour la conception de son projet afin de s'y consacrer pleinement et dans des conditions optimales (budget de rémunération des collaborateurs au projet, de location d'équipement ou de lieux de répétition, etc.).

Selon la démarche de chacun, certains artistes vont consacrer la majorité de leur carrière à des projets de création pouvant être admissibles à du soutien financier, et d'autres vont surtout cumuler les contrats en tant qu'interprètes, donc non soutenus par les fonds publics sur le plan individuel. Par contre, l'organisme responsable de la conception du projet peut se prévaloir d'un soutien financier pour cette phase.

NOTE

Le statut professionnel s'acquiert notamment par la signature d'engagements écrits et signés par les parties concernées, en double exemplaire et contre rémunération avec un producteur qui engage un artiste pour une durée déterminée (contrat).

¹⁶ Œuvre ayant déjà été créée et présentée.

S'autoproduire ou non ?

Beaucoup d'artistes sont aussi producteurs de leurs œuvres, souvent plus par nécessité que par choix, dû à la complexité grandissante du milieu artistique. Pour ce faire, il vaut mieux pour l'artiste de se protéger légalement et de s'inscrire comme personne morale pour ces activités si cela devient pratique courante,

que ce soit à but non lucratif¹⁷ (OBNL) ou privé¹⁸ (enregistré ou incorporé). Une série de séminaires en management culturel a été produite par la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal. Ils sont gratuits et disponibles en ligne au www.gestiondesarts.com.

Bon à savoir!

Théâtre

L'Union des artistes (UDA) a produit un guide appelé *Le spectacle en groupe autogéré pour accompagner l'artiste dans une démarche d'auto-production en théâtre*. Il est possible de se le procurer en communiquant avec l'UDA au 514 288-6682.

Le RAPThéâtre permet de commander des documents de références sur différents sujets reliés à l'univers du théâtre, tels que les formes juridiques des compagnies de théâtre, les contrats avec les producteurs et les intervenants du théâtre professionnel et leurs rôles respectifs. Plus d'information au www.tuej.org/raptheatre.asp.

Il y a aussi le Conseil québécois du théâtre (CQT), qui est une ressource incontournable pour la communauté théâtrale. L'organisme a, entre autres, créé un portail de ressources nommé Troc Théâtre, où il est possible d'afficher et de consulter une panoplie d'offres reliées à la pratique théâtrale : besoin de local, d'équipement, offres de service, etc.

Musique

Du côté de la musique, l'Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS) travaille actuellement à la création d'un guide sur l'auto-production d'un spectacle et d'un modèle de contrat type de location de salle. Elle offre également de la

formation sur l'art de l'autobooking pour les artistes. Toute l'information est disponible au www.aplas.ca, onglet Services.

Danse

Le Studio 303 a produit un guide intitulé *Prendre son élan*. Il est disponible en ligne gratuitement en français et en anglais et permet de tout savoir sur l'autoproduction de spectacles en danse. Le financement et la tournée sont également abordés. Son adresse : www.prendresonelan.ca.

17 Surtout présente pour les compagnies en danse, cirque et théâtre.

18 Surtout présente en ce qui concerne la musique et les variétés.

Arts médiatiques

Cinéma, vidéo, nouveaux médias

DYNAMIQUES	NON SUBVENTIONNÉ	SUBVENTIONNÉ
Soutien public		<p>Conseils des arts = recherche, scénarisation, création d'œuvres indépendantes (différents genres admissibles)</p> <p>SODEC et TÉLÉFILM = entreprises production cinéma : scénarisation, production, diffusion...</p> <p>Office national du film (ONF) = produit et distribue des œuvres à caractère d'auteur (documentaire social, animation, fiction alternative...)</p> <p>MCCCF = pour les ciné-clubs ou les organismes diffusant du cinéma d'auteur au grand public</p>
Marché/diffusion	Salles de cinéma privées	Cinémas parallèles, festivals de films, ONF
Pratiques artistiques	Productions corporatives, publicité, commande d'œuvres...	Pratiques indépendantes (démarche d'auteur) ou l'« industrie » (le producteur)

Les arts médiatiques désignent les pratiques indépendantes du cinéma, de la vidéo, des nouveaux médias et de l'art audio et sonore réalisées dans une démarche d'auteur. Ce sont les projets réalisés dans ce type de contexte qui peuvent être admissibles au financement pour l'artiste. Les engagements sous forme de « commandes » pour un client (télé, publicité, corporatif, commande cinématographique, etc.) ne sont pas soutenus par les bailleurs de fonds publics.

NOTE

Le statut professionnel de l'artiste œuvrant dans ce champ disciplinaire doit voir ses œuvres diffusées dans des lieux où le contexte professionnel est établi (exemple : festival de film encadré par jury de pairs) et par l'entremise d'un contrat écrit (signature de toutes les parties concernées, soit le producteur et/ou diffuseur de l'œuvre ainsi que l'artiste détenteur du droit d'auteur, et ce, toujours en différents exemplaires originaux).

Bon à savoir!

Cinéma

Produire ? D'une idée à l'écran est un outil distribué exclusivement par Qui fait Quoi, où il est question de suivre chaque étape menant à la production d'une œuvre cinématographique. Pour se le procurer et en savoir davantage : www.qfq.com/index.4d?showTxt&ID=specialguidedeproduction??62453

Téléfilm Canada a créé un répertoire en ligne de mentors et de consultants en scénarisation constitué d'une centaine d'experts que les créateurs de l'industrie cinématographique peuvent consulter sur le site web de l'organisation. Il a pour but de permettre aux scénaristes et aux producteurs de la relève d'entrer en contact avec des mentors et des vétérans de l'industrie, leur offrant la possibilité de développer leurs aptitudes ou de rechercher une

expertise spécifique dans le cadre d'un projet.

Pour faire une recherche dans le répertoire : www.telefilm.gc.ca/fr/clients/repertoire-mentors-consultants.

Vidéo et nouveaux médias

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) est un réseau regroupant 60 centres d'artistes et d'organismes culturels répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Chaque centre a développé une expertise qui lui est propre, que ce soit sur le plan des pratiques en arts visuels actuels ou encore des nouveaux médias (audio, vidéo, sonore, etc.). Chacun d'eux offre des ressources et des services diversifiés pour appuyer l'artiste dans l'élaboration de ses projets artistiques (résidences de création,

bourses, ateliers et formations, espaces de production et accès à de l'équipement spécialisé, espaces de diffusion, etc.). Voici quelques exemples de centres spécialisés dans les pratiques reliées aux arts médiatiques :

- Agence Topo (multimédia)
 - Avatar (art audio et électronique)
 - Daïmon (vidéo, audio)
 - Groupe Intervention Vidéo/GIV
 - La Bande Vidéo
 - OBORO (nouveaux médias)
 - Perte de Signal (arts numériques)
 - PRIM
 - Spirafilm (cinéma)
 - Vidéographe
 - VOX, centre de l'image contemporaine
- Pour mieux les connaître : www.rcaa.q.org.

Arts visuels

Peinture, photographie, dessin, sculpture, estampe, performance, installation, etc.

DYNAMIQUES	NON SUBVENTIONNÉ	SUBVENTIONNÉ
Soutien public		<p>Conseils des arts = recherche et création pour l'artiste, centres d'artistes autogérés, projets de commissaires d'expositions indépendants, organismes professionnels à but non lucratif</p> <p>SODEC = galeries d'arts contemporaines (démarchage, exportation)</p> <p>MCCCF = art public (politique dite du 1 %)¹⁹, musées, centres d'exposition</p>
Marché/diffusion	Marché de l'art : galeries commerciales (privés), symposiums, foires	Centres d'artistes autogérés, musées, centres d'exposition (OBNL)
Pratiques artistiques	Démarche traditionnelle²⁰ dont peinture, dessin, illustration, etc.	<p>Démarche innovatrice²¹</p> <p>Avant-garde/nouvelles pratiques²² (art actuel, relationnel, conceptuel) : performance, installation, <i>land art</i></p>

La dynamique de diffusion des œuvres en arts visuels est très segmentée et diversifiée dans ses différentes pratiques artistiques. Les pratiques d'avant-garde qui permettent à leurs créateurs d'innover vers des processus encore inexplorés en art sont les seules pratiques admissibles au financement public, et ce, pour le développement de leurs recherches. Les lieux de diffusion rattachés à cette pratique sont ceux qui se rapprochent de la recherche et de l'expérimentation (centres d'artistes, collectionneurs, musées...). Ils n'ont pas pour but la vente, mais l'éducation et la sensibilisation des publics aux nouvelles formes d'art. À l'inverse, les artistes qui œuvrent dans des pratiques dites plus traditionnelles (marché de l'art) ont l'avantage de pouvoir vendre plus facilement leurs œuvres et sont associés à des lieux de diffusion plus commerciale (galeries, symposiums) qui ne bénéficient pas de soutien financier public. Leur finalité est principalement lucrative.

NOTE

Plus spécifiquement, chacun des différents réseaux (art figuratif, aquarelle, art abstrait, art actuel...) évolue en vase clos. Il n'y a pas de connexions ou d'interactions entre ces différentes pratiques puisqu'elles ne « parlent pas le même langage plastique ou esthétique ». L'artiste doit arriver à situer sa pratique artistique dans le milieu des arts visuels. Quelle est sa réalité ? Exemple : si son travail artistique se situe dans le domaine de l'art figuratif (traditionnel), le réseau de ses pairs est celui des artistes professionnels issus de l'art figuratif. Parallèlement, les lieux de diffusion potentiels que cet artiste pourra envisager pour évoluer dans sa discipline et se faire connaître seront ceux du marché de l'art, comme indiqué au tableau précédent.

19 Info sur la politique et l'intégration au répertoire relié à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics : www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=150

20 L'œuvre est réalisée en tant qu'objet d'art créé dans un but « esthétique ».

21 L'œuvre est créée dans une démarche conceptuelle (message) mais à travers un support physique.

22 L'œuvre est créée à travers un « concept » mis de l'avant par une démarche, un message ou encore une réflexion qui n'est pas nécessairement illustrée sur support physique ou tangible, tel que le numérique.

Bon à savoir!

Il est important que l'artiste en arts visuels, peu importe sa pratique, exige un contrat au diffuseur qui présentera ses œuvres, que ce soit dans un contexte de vente ou d'exposition. Pour l'aider dans cette tâche, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) a produit des modèles de contrat type prêt à être utilisé ou adapté, selon les besoins. Le RAAV a également concocté deux outils intéressants à l'intention des artistes en arts visuels afin de les aider à mieux comprendre le milieu des arts visuels et à se l'approprier : Guide pratique à l'intention de l'artiste en arts visuels et le Dictionnaire des compétences des artistes en arts visuels. Le tout est disponible au www.raav.org.

Illustration

Le Guide de survie de l'illustrateur de l'organisme Illustration Québec permet de réunir dans un seul outil de nombreux conseils, la grille tarifaire et le code d'éthique produit par Illustration Québec. Il est utile à chacune des étapes de la construction de la carrière de l'illustrateur et peut servir tant à la relève qu'à l'artiste chevronné. Pour se procurer une copie imprimée de ce guide : www.illustrationquebec.com.

Art actuel

Le RCAAQ est un réseau en art actuel bien développé qui regroupe 60 centres d'artistes et d'organismes culturels répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Une communauté indispensable

à connaître pour l'art actuel. Pour tout savoir sur les activités et les opportunités qu'offrent les centres d'artistes membres de ce réseau, un seul clic : www.rcaaqq.org.

Programme pilote à la SODEC

La Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) a annoncé en décembre 2011 le contenu d'un tout nouveau programme pilote adressé aux artistes en arts visuels et visant à les soutenir dans l'achat d'équipement et dans la promotion. Inspiré du programme déjà existant à la SODEC pour les artisans en métiers d'art, la première date de dépôt de projets était le 30 janvier 2012. À surveiller de près pour connaître la suite des choses au www.sodec.gouv.qc.ca.

Métiers d'art

Bois, céramique, cuirs et peaux, métaux, papier, textiles, verres

DYNAMIQUES	NON SUBVENTIONNÉ	SUBVENTIONNÉ
Soutien public		Conseils des arts = recherche et création de prototypes, projets de commissaires d'exposition indépendants, organismes professionnels à but non lucratif SODEC = équipement, commercialisation, promotion MCCCF = art public (politique dite du 1 %) ²³
Marché/diffusion	Boutiques ou galeries privées	Événements, salons, centres d'exposition
Pratiques artistiques	La production en série	Objets d'art uniques : utilitaires ou décoratifs, création d'un prototype, outils de commercialisation, équipement d'atelier

L'artisan professionnel en métiers d'art est constamment confronté à l'aspect commercial et à l'aspect artistique de sa démarche. Selon celle-ci, il peut choisir de concevoir des objets utilitaires en série dans une perspective de vente au détail (boutiques) ou encore concevoir des objets d'art uniques s'adressant davantage à un marché de collectionneurs et destinés à des centres d'exposition. Un équilibre entre les deux est à trouver, et certains artisans se concentrent principalement sur un aspect plus que sur un autre. Les bourses admissibles sont pour des projets d'expérimentation ou de conception de prototypes (recherche essai erreur). Cependant, comme les artisans en métiers d'art ont à se doter d'un équipement important pour exercer leur métier, ils ont accès à du financement auprès de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour de l'achat d'équipement, mais aussi pour le développement de marché.

NOTE

Les métiers d'art regroupent les produits fabriqués par des artisans professionnels qui allient savoir-faire traditionnel et conception originale. Pour être reconnu « produits métiers d'art », les objets créés doivent d'abord se conformer aux normes et aux standards techniques se rapportant à leur confection. Ces normes sont établies pour chacune des huit familles de métiers existantes (bois, céramique, cuirs et peaux, métaux, papier, textiles, verres, autres matériaux - organiques, pierre, etc.) et sont disponibles sur le site web du [Conseil des métiers d'art du Québec \(CMAQ\)](#).

Selon la loi sur le statut de l'artiste, sont considérés comme des produits métiers d'art les « œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière » (Loi S-32.01).

Bon à savoir!

Pour confirmer que les produits créés se conforment aux normes professionnelles en métiers d'art, il s'agit pour l'artisan, dans un premier temps, de prendre connaissance des normes et des standards se rapportant à sa famille de métiers et

de demander une évaluation de ses produits en communiquant directement avec le CMAQ, et ce, en tout temps. Un Guide sur le droit d'auteur ainsi que des contrats types à l'intention des artisans ont été produits par le CMAQ, et l'organisme a égale-

ment répertorié les événements et salons en métiers d'art du Québec et les lieux de diffusion de produits métiers d'art du Québec. Le tout est disponible à partir de leur site web au www.metiers-d-art.qc.ca.

²³ Info sur la politique et l'intégration au répertoire relié à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics : www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=150

Littérature et conte

Roman, récit, nouvelle, conte, poésie, essai

DYNAMIQUES	NON SUBVENTIONNÉ	SUBVENTIONNÉ
Soutien public		Conseils des arts = recherche et création pour l'artiste. Pour organismes littéraires professionnels à but non lucratif : soutien à des activités littéraires qui visent la sensibilisation et la promotion de la littérature. SODEC = maisons d'édition, salons du livre, librairies agréées MCCCF = bibliothèques publiques Patrimoine Canada (Fonds du livre du Canada) = maisons d'édition, soutien aux organismes littéraires professionnels pour commercialisation, perfectionnement professionnel, planification stratégique, stages et projets en technologie
Marché/diffusion	Les publications à compte d'auteur (auto édition), salons du livre non reconnus	Maisons d'édition, salons du livre reconnus ²⁴ , librairies agréées, activités littéraires professionnelles
Pratiques artistiques	Ouvrage scolaire, didactique, pédagogique, historique	Fiction (roman, poésie, nouvelle, conte, récit, jeunesse et essai de fiction), le conte

Les types de projets pouvant être soutenus aux Conseils des arts du Québec ou du Canada pour un écrivain sont ceux ayant trait à la recherche et/ou à l'écriture de fiction (roman, poésie, nouvelle, conte, récit, jeunesse et essai de fiction) ou encore l'essai visant exclusivement la connaissance et l'exploration de la vie artistique et littéraire. Quant à la littérature orale, ce sont les projets de créations de spectacles littéraires ou de contes en vue d'une présentation publique qui sont admissibles. La publication à compte d'auteur n'est pas soutenue, mais les éditeurs reconnus le sont par l'entremise des programmes gouvernementaux provinciaux (SODEC) et fédéraux (Conseil des arts du Canada).

NOTE

L'écrivain doit faire publier son livre par un éditeur reconnu afin d'avoir son statut professionnel. On entend par un éditeur reconnu une maison d'édition subventionnée ou qui fait partie d'une association d'éditeurs²⁵. Avec le développement du numérique, la publication à compte d'auteur commence lentement à être considérée comme étant valable professionnellement, notamment au programme de soutien aux artistes de la relève du CALQ.

Pour ce qui est de la reconnaissance professionnelle, le conteur doit avoir à son actif au moins trois participations dans le cadre d'événements reconnus par les pairs dans sa discipline.

Bon à savoir!

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) met gratuitement à la disposition des écrivains différents outils, dont un contrat type d'édition ainsi qu'une grille de tarifs pour guider l'artiste dans la négociation de ses différentes acti-

vités littéraires. Le tout est disponible au www.uneq.qc.ca.

La grande région de la Montérégie dont fait partie la VHSL compte une association des auteurs régionaux qui regroupe et soutient les auteurs dans l'élaboration de leurs

projets littéraires régionaux. Leurs principales activités sont le Festival de littérature en Montérégie et la remise de ses Grands Prix du livre de la Montérégie. Pour rejoindre l'Association des Auteurs de la Montérégie (AAM) : www.auteursmonteregie.com.

²⁴ Membres de l'Association Québécoise des Salons du Livre (AQSL) : www.aqsl.org.

²⁵ Association nationale des éditeurs de livre (ANEL) : www.anel.qc.ca.

Liste des liens utiles

En ordre alphabétique

Notions pratiques avant de commencer

Définition de travailleur autonome selon Revenu Québec : www.travailleursautonomes.com/impot/

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs, article 7 :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_32_01/S32_01.HTM

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_32_1/S32_1.HTM

Loisir et Sport Montérégie : www.loisir.qc.ca

Pratique en amateur : www.loisirquebec.com/forum/documents/Compte_rendu_loisir_culturel.pdf

Partie 1 - Les ressources et opportunités régionales

Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) : www.culturemonteregie.qc.ca

Lieux d'exposition et de résidences reliés au projet TRACE : voir pages 16 et 17

Liste d'opportunités artistiques pour la relève : voir pages 22 et 23

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : www.mamrot.gouv.qc.ca

Programme Jeunes volontaires : www.emploi Quebec.net/individus/jeunes/volontaires/index.asp

Répertoire culturel de Beauharnois-Salaberry : <http://apps.mrc-beauharnois-salaberry.com/repertoire-culturel/domaine.asp>

Répertoire culturel du Haut-Saint-Laurent : <http://app.mrchsl.com/repertoire-culturel/default.asp?tr=secteur#recherche>

Répertoire culturel de Roussillon : www.mrcroussillon.qc.ca/FRANCAIS/services/repertoireculturel.html

Répertoire culturel de Vaudreuil-Soulanges : <http://repertoire-culturel.mrcvs.ca/repertoire-culturel/default.asp>

Répertoire des CJE de la Montérégie : www.cjereseau.org/apropos/membres.php#Montérégie

Répertoire des municipalités : www.mamrot.gouv.qc.ca

TRACE : www.tracevhs.qc.ca

Partie 2 – La carrière artistique

Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) : www.culturalhrc.ca

Fonds pour les arts et les lettres de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent : www.fondsartsetlettres.com

Fonds de la MRC Roussillon : www.mrcroussillon.qc.ca

Fonds de la MRC Vaudreuil-Soulanges : www.mrcvs.ca

Guide Profession artiste, j'y crois, j'y vois : www.culturelanaudiere.qc.ca, section À lire

Guide de soutien à la carrière artistique au Bas-Saint-Laurent : www.guideartistesbsl.com

Office jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) : www.lojiq.org

Union des artistes : www.uda.ca/ibottin

Partie 3 – Les dynamiques par discipline artistique

Artère : www.artere.qc.ca

Association des Auteurs de la Montérégie (AAM) : www.auteursmonteregie.com

Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS) : www.aplas.ca

Association nationale des éditeurs de livre (ANEL) : www.anel.qc.ca

Association Québécoise des Salons du Livre (AQSL) : www.aqsl.org

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) : www.calq.gouv.qc.ca

Conseil des arts du Canada (CAC) : www.canadacouncil.ca

Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) : www.metiers-d-art.qc.ca

Conseil québécois du théâtre (CQT) : www.cqt.ca

Guide Prendre son Élan (danse) : www.prendresonelan.ca

Illustration Québec : www.illustrationquebec.com

Politique du 1 % (art public) : www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=150

Produire ? D'une idée à l'écran (cinéma) : www.qfq.com/index.4d?showTxt&ID=specialguidedeproduction??62453

RAPThéâtre : www.tuej.org/raptheatre.asp

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) : www.raav.org

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) : www.rcaaqq.org

Répertoire en ligne de mentors en scénarisation de Téléfilm Canada :
www.telefilm.gc.ca/fr/clients/repertoire-mentors-consultants

Séminaires en management culturel de HEC Montréal : www.gestiondesarts.com

Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) : www.sodec.gouv.qc.ca

Troc Théâtre : www.troctheatre.com

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) : www.uneq.qc.ca

Nous espérons que ce guide a pu vous être utile. Si vous avez des commentaires et des suggestions à formuler, veuillez nous en faire part afin que cet outil demeure une référence pertinente. Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec le CMCC par courriel à info@culturemonteregie.qc.ca ou par téléphone au 450 651 0694.





Une réalisation du :



Avec la collaboration de :

